

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 21 mai 2019

Date de la convocation :
13/05/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :
15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian
BOURRELLY, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul
LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric
ROBIN

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Cathie
MAZZOLINI

DE 2019 036

Objet: Participation matériel pédagogique adapté

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de matériel adapté pour un élève de l'école du Pays de Banon.

Compte tenu de la décision défavorable de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Alpes de Haute Provence, malgré la reconnaissance de l'handicap de l'enfant, et l'attribution d'une aide humaine,

Compte tenu de la nécessité pour cet enfant de suivre les cours dans les mêmes conditions que les autres élèves,
et ce, afin d'éviter toute discrimination,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 200.00€ pour l'acquisition d'une tablette afin de faciliter l'apprentissage de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** une participation communale à hauteur de 200.00€ pour l'acquisition d'une tablette au profit de l'école du Pays de Banon.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

